

- Des échanges avec les services vétérinaires :

Une rencontre entre 6 éleveurs de la section et 3 personnes de la DDPP a eu lieu en juin pour échanger sur des sujets d'actualité comme les salmonelles, les mesures de biosécurité en élevage avicole et de la difficulté à les appliquer. Cela a permis de montrer que **les éleveurs de la section ont bien conscience des enjeux sanitaires existants.**

- Formations à la biosécurité :

Suite à la réglementation en application depuis juillet 2018 imposant la mise en place de mesures de biosécurité, 7 éleveurs ayant déjà suivi la formation obligatoire se sont réunis fin avril dans les Monts du Lyonnais. Ils ont ainsi pu mettre en application leurs connaissances en biosécurité sur le terrain, lors d'une visite d'exploitation. L'après-midi leur a permis de rédiger leur propre plan de biosécurité qui sera ensuite appliqué sur leur exploitation, et de mettre à jour tous leurs documents.



Une seconde journée de ce type est prévue le **mardi 15 octobre 2019** (*en salle et en ferme sous réserve d'un volontaire pour accueillir le groupe sur son exploitation*).

Inscrivez-vous avant le 30 septembre par téléphone au **04 78 19 60 60** ou par mail à gds69@gds69.asso.fr.

Pour les éleveurs qui n'auraient pas suivi la **formation obligatoire** imposée par l'arrêté ministériel, une journée est prévue le **mardi 12 novembre 2019 à La Tour de Salvagny**, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture.

Autres formations en projet pour début 2020 : plus d'infos ultérieurement auprès de Marie-Pierre Couallier.

- « Autopsie des volailles », avec Christine Filliat, vétérinaire

- « Aménagement des parcours de volailles en pratique : quels arbres et végétaux choisir, comment les implanter ... ? »

- Les rongeurs, des ennemis à contrôler pour la bonne santé de vos volailles :

protégez vos bâtiments avant l'hiver

Les rongeurs sont responsables de **nuisances variées et parfois sévères** aux bâtiments, matériaux d'isolation, installations électriques, stocks d'aliments, etc. Le risque sanitaire, moins perceptible, a une importance majeure car ils véhiculent un grand nombre de bactéries et virus (salmonelles, etc).



L'automne est une période charnière où rats et souris préparent la venue de l'hiver en rentrant dans les bâtiments et causant ainsi les dégâts que vous connaissez. A ce moment-là, il est particulièrement important de bien protéger ses bâtiments et ne pas laisser s'installer une population de rongeurs.

Construisez votre plan de lutte : tous les produits ne sont pas adaptés à toutes les situations. Reconnaître l'ennemi, c'est la clef de la réussite car le mode de vie spécifique du rongeur nécessite d'appliquer la formule la mieux adaptée, au bon endroit.



Farago Rhône, filiale du GDS, vous propose une stratégie adaptée à votre exploitation : conseils de prévention et de lutte, vente ou application de rodenticides, contrat simple ou multi passages.

En particulier, une nouvelle prestation dératisation, adaptée aux exigences de la biosécurité en élevage de volailles : une seule intervention de mise en place du plan de lutte, pour 250 € HT*, qui comprend :

- o Diagnostic du niveau d'infestation
- o Installation des boîtes à appâts + produit raticide
- o Rédaction du plan de lutte et du calendrier des passages, qui seront par la suite réalisés par vos soins.

Ensuite, prévoir une consommation annuelle de raticides de 150 € HT*.

**Coût estimatif pour protéger 6 bâtiments de 60 m² environ, à ajuster en fonction de l'exploitation et du niveau d'infestation.*

Farago Rhône vous propose aussi toujours les contrats de dératisation annuels, entièrement gérés par nos soins. Devis gratuit.

Contactez Rachid Oualif, Farago Rhône au **06 83 84 16 26**.

Rappel : en tant qu'adhérent à la section volailles, le GDS vous rembourse 20% du montant HT de votre facture Farago (dans la limite de 150 euros remboursés).